

## DISPOSITIFS &amp; FINANCEMENT

# C2P - Compte Professionnel de Prévention

**DÉFINITION**

Le Compte Professionnel de Prévention (C2P) accumule des points pour les salariés exposés à des facteurs de pénibilité (travail de nuit, travail répétitif, environnement physique agressif). Les points peuvent être convertis en formation, temps partiel ou retraite anticipée.

Le C2P recense 6 facteurs de pénibilité officiels : travail de nuit (? 120 nuits/an), travail en équipes successives alternantes, travail répétitif, environnements physiques agressifs (températures extrêmes, bruit ? 81 dB, milieu hyperbare).

Acquisition : 1 point par trimestre d'exposition à un facteur (2 points si exposition multiple). Plafond : 100 points sur la carrière.

Utilisation des points :

- 1 point = 25 heures de formation (jusqu'à 80 points utilisables pour formation, soit 2 000h potentielles)
- Conversion en temps partiel sans perte de salaire (10 points = 1 trimestre à 80 % rémunéré comme du 100 %)
- Conversion en retraite anticipée (10 points = 1 trimestre de retraite gagné)

Utilité reconversion : si ton métier est pénible, le C2P peut financer une formation longue pour basculer vers un métier moins exposé. C'est l'une des voies les plus accessibles pour les salariés industrie, BTP, agro, santé travail de nuit.

**Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.**

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion au sein de l'IFPA Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/c2p](http://benjaminduplaa.com/lexique/c2p)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF